

Engenville, le 12 octobre 2021

**Objet : Enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale relative à un projet de création d'une nouvelle ligne de séchage dans l'établissement exploité par la Société CRISTAL UNION SIDESUP à ENGENVILLE.**

#### Note d'observations et de propositions

Après consultation du dossier sur le site Internet dédié, je me suis déplacé à la mairie d'Engenville pour avoir une vision matérielle des études soumises à la réflexion des administrés.

Ayant consulté à titre personnel et individuel plusieurs dossiers d'enquêtes publiques depuis de nombreuses années, je suis impressionné par le volume des études, leurs contenus et par la multiplication des contraintes imposées à un projet qui n'est que l'évolution d'une installation industrielle existante depuis plusieurs décennies.

Les deux premières lignes de séchage n'ont jamais nécessité, que je sache, la même attention !

Habitant la commune depuis 60 ans, je connais ce site industriel depuis la râperie dans les années 60, sa transformation en unité de deshydratation des pulpes de betteraves, son adaptation pour les luzernes puis pour les pellets de bois afin de valoriser ses compétences, allonger les périodes de fonctionnement, en suivant les besoins des marchés et les modifications des productions agricoles dépendantes des politiques nationale et européenne.

J'ai pu juger, à l'extérieur et à l'intérieur de l'entreprise, les évolutions techniques pour améliorer l'environnement et ses capacités à les mettre en oeuvre... Exemples :

- pour les énergies, passage du fuel lourd au gaz puis aux produits forestiers....
- traitement des bruits par des panneaux acoustiques, etc....
- réduction des poussières par les laveurs .....
- réduction des matières humides sur les voies publiques...
- installation des réserves d'eau pour la protection incendie...

Dans des contextes difficiles, les dirigeants successifs ont réussi à maintenir ces activités locales.

Ce projet me semble important dans les objectifs de produits "bio" qui sont aujourd'hui recherchés par les nouvelles directives agricoles et alimentaires encore mises en avant lors du Salon Européen de l'élevage à Clermont-Ferrand début octobre 2021.

Evidemment des prescriptions environnementales sont nécessaires pour préserver les caractéristiques de notre petite commune et la tranquillité des habitants mais aussi pour y conserver les activités productives.

Concernant les impacts :

- visuel et esthétique : le site reste dans son périmètre contenu, pas de remarque sauf à voir pour intégration : la teinte de la cheminée ;
- sonore : les traitements sur éléments mécaniques, les moteurs, les chargeurs, les tapis par caissons acoustiques, capotages, etc.. peuvent toujours être améliorés. Les Services officiels (Préfecture, etc..) sont là pour le respect des normes ;

(Je crois me souvenir que la possibilité de l'alimentation des tapis vers les sècheurs depuis des caniveaux à

fond mobile avait été évoquée pour réduire l'usage des chargeurs et ainsi limiter les bruits. Est-ce envisageable techniquement et encore d'actualité avec les matières humides pulpes et luzernes ?) ;

- poussières : essentiellement sèches en sortie des laveurs/refroidisseurs, bien que réduites depuis le début des activités de la SIDESUP, pourraient encore être limitées avec des améliorations techniques ;

- circulation : le nombre de véhicules en augmentation est un point difficile à traiter ; sur le site interne, un sens de circulation avec une entrée et une sortie différenciées pourrait fluidifier le trafic et surtout éviter des arrêts ou stationnements sur la voie communale, par exemple : entrée côté ancienne gare/silos et sortie par la nouvelle parcelle (ex-Kuchly).

Pour la sécurité dans la commune, le respect du Code de la Route et ses applications seront à imposer par les services "compétents" sans laxisme ni tolérance mais avec de réels contrôles et pourquoi pas un cahier des charges contraignant pour les transporteurs.

Des aménagements routiers pour sécuriser les entrées du village doivent être envisagés afin d'obliger les véhicules à ralentir.

En résumé, l'intitulé de l'objet (Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de création **d'une nouvelle ligne de séchage**) me semble ne pas inclure les activités amont, cultures de luzerne, approvisionnements en copeaux et sciures de bois, livraison des produits finis ; je ne formulerai donc aucun avis sur ces trois points.

J'espère que les personnes et les entreprises concernées pourront défendre leurs intérêts et aider les initiateurs du projet à le finaliser.

Une enquête publique ne doit pas être un référendum (pour ou contre) mais un moment de réflexions, d'échanges , de propositions. La réunion publique programmée peut y contribuer.

J'espère que le projet ira à son terme avec une issue favorable.

Les facteurs positifs : activités, emplois induits directs et indirects, etc... me semblent supérieurs aux problèmes soulevés qui ne doivent pas être négligés mais traités en trouvant des solutions avant, pendant et après la mise en service de la nouvelle ligne de séchage avec toutes les personnes de bonne volonté et les autorités compétentes.

M Jacki MONTIGNY

54, rue Saint-Samson Ezerville

45300 ENGENVILLE

jacki.montigny@orange.fr

